



APPEL DE CANDIDATURES
renouvellement du conseil d'administration pour deux ans

Suite au décès tragique cet été de Mme Jacqueline Lasserri, notre présidente et amie, nous organisons des élections pour la désignation des membres du conseil d'administration et des membres du bureau.

Conformément aux statuts (Art.9), 5 à 9 postes seront à pourvoir lors de ces élections qui se dérouleront pendant l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au refuge à Rocquencourt, le 16 octobre 2014 à 19h00.

Les candidats sortants sont :

Mme Sylvie Treille, vice-présidente
Mme Stéphanie Vénéreau, secrétaire,
Mmes Dominique Audon, Cécile Carrega, Valérie Jourdan, Jessica Laurent,
Amélie Moutarlier, Marlène Nusbaumer, membres du conseil d'administration
MM. Mathias Leclerc, Kevin Moutarlier, membres du conseil d'administration

Les candidatures (nouvelles ou de renouvellement pour les sortants) seront reçues par courrier ou par courriel à :

SOS Animaux 78 - 34 route de Versailles - 78150 Rocquencourt
sosanimaux78@voila.fr
avant le 9 octobre 2014, date limite de réception.

Pour être éligible au conseil d'administration de SOS Animaux 78 – Refuge Lily-Collin. il faut :

- être majeur,
- être membre de l'association et être à jour de sa cotisation à la date de dépôt de la candidature.

Les fonctions de membre du conseil d'administration sont gratuites et ne peuvent, à quelque titre que ce soit, être appointées ou rétribuées par l'association.

Chaque candidat fournira une fiche le présentant avec ses nom & prénom, adresse, profession, date de naissance, nationalité, accompagnée d'un texte de présentation «profession de foi» destiné à la publication auprès des adhérents. Ce texte ne devra pas excéder 500 caractères (lettre, espace, signe de ponctuation).

Fait le 15 septembre 2014


La Vice-présidente de SOS Animaux 78
Sylvie TREILLE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

du jeudi 16 octobre 2014

CONVOCAATION

L'assemblée générale se tiendra le jeudi 16 octobre 2014 à 19h00 au refuge. Y sont conviés tous les membres adhérents de l'association à jour de leur cotisation 2014.

Un membre absent peut donner son pouvoir à un autre membre pour le représenter. Chaque membre présent ne peut être porteur que de trois pouvoirs (Art.11)

ORDRE DU JOUR

- 19h00 – Ouverture de l'A.G.
- Désignation des personnes chargées du dépouillement du vote parmi les personnes de l'assemblée
 - Émargement, vérification des pouvoirs et distribution du matériel de vote
 - Présentation orale de chaque candidat (durée 2 minutes par candidat)
 - Vote à bulletin secret : chaque bulletin portera les noms des candidats, le votant pourra barrer autant de noms qu'il ne souhaite pas retenir
 - Dépouillement des votes
 - Annonce des résultats : l'annonce se fera par ordre décroissant du nombre de votes. Les candidats retenus seront ceux qui obtiendront le plus de voix et ce jusqu'à 9 personnes maximum (Art.9).
 - Suspension de l'A.G.
 - Commission restreinte : les membres du conseil d'administration nouvellement élus se retirent dans une pièce annexe pour se concerter
 - Reprise de l'A.G. : le nouveau conseil d'administration soumet à l'assemblée les noms des membres du conseil souhaitant intégrer le bureau de l'association
 - Vote de l'assemblée pour la désignation du président et des membres du bureau
 - Proclamation des résultats.
 - Fin de A.G.

BON POUR POUVOIR
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE SOS ANIMAUX 78 – REFUGE LILI COLIN
du jeudi 16 octobre 2014

Je,donne pouvoir à

Fait à, Le2014

SIGNATURE